

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 150

25 janvier 2010

SOMMAIRE

Alifinco S.A.	7184	Intourist S.A.	7199
Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l.	7194	Kerdi S.A.	7188
Art Lux S.A.	7186	Kolgi Holding SPF S.A.	7198
Audition Luxembourg S.à r.l.	7195	Luigioni S.A.	7200
AUTO.LG	7194	Lux Life Consulting S.A.	7191
Beiler et François Architectes S.à r.l.	7195	Lux Life Consulting Services S.A.	7191
Bertelsmann Digital Media Investments S.A.	7185	Niccolo IV S.à r.l.	7154
Charlotte Investment S.A.	7187	Ocean Oil Construction and Services	7182
Chrono Interim s.à r.l.	7194	Pinunze S.A.	7181
Compagnie Financière Jason S.A.	7190	Presse d'Affaires S.à r.l.	7194
Damon Investment Services	7177	Qualiconstruct S.A.	7200
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	7189	REO Holdings Lux S. à r.l.	7193
Entropia S.A.	7200	RFH S.à r.l.	7200
EQUITY and LAW S.A.	7193	Roper Luxembourg Finance	7168
Fiduciaire Henzig & Scherer, société civile	7183	rovo s.à r.l.	7192
Flex-It S.à r.l.	7193	Smart-Travel Group S.A.	7199
German Debt S.à r.l.	7158	Société Luxembourgeoise Chanzy Par- doux S.à r.l.	7199
Gilberti Group S. à r.l.	7184	Starbev Investments Sàrl	7196
Goldoni S.A.	7192	Stonehenge Participations S.A.	7186
Granasia S.A.	7189	TMD Friction Group S.A.	7183
Holdimmo S.A.	7188	Tom Beiler Architectes S.à r.l.	7195
Horn S.A.	7193	T.R.I. S.A.	7199
Hyppolite & Caderle S.A.	7191	TRS Core Luxco I Sàrl	7183
Hyppolite & Caderle S.A.	7192	Tunturyl S.A.	7185
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	7182	Valcopar S.A.	7190
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (4) S.à r.l.	7182	Voosenfruit S.à r.l.	7192
ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l.	7156	Waldtec S.A.	7184
		YH Conseil	7191
		Zimmer Investment, s.à r.l.	7195

Niccolo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 150.148.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société McIvelly Invest S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée le 12 novembre 2009, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant, conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, au nom et pour le compte de son compartiment numéro 4 dénommé "Niccolo IV",

ici représentée par la société BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.317, en qualité d'associé-gérant commandité, elle-même représentée par son administrateur unique Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, né à Noci (Italie), le 7 juin 1953, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "NICCOLO IV S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du/des gérant(s), la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés. Les associés autorisent le(s) gérant(s) à transférer le siège social de la société dans tout autre endroit de la même commune.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail ou de toutes autres manières de propriétés immobilières;
- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnées ci-dessus, par toutes voies de droit;
- émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due;
- et généralement, toutes opérations financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (75.000,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de soixante quinze Euros (75,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par la société en commandite par actions McIvelly Invest S.C.A., préqualifiée, agissant, conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, au nom et pour le compte de son compartiment numéro 4 dénommé pour son compartiment "Niccolo IV".

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante quinze mille Euros (75.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions des associés

Les statuts de la société ayant été arrêtés, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo ZITO, précité, né le 7 juin 1953 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- 2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3.- Le siège social de la société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Angelo Zito, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1 décembre 2009. LAC/2009/51255. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005433/121.

(090199683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before US Maître Marline SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING INDUSTRIAL REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 114.985, hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 11th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING INDUSTRIAL REAL ESTATE GERMANY I S.à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on May 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1580 of August 19th, 2006.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of one twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-four thousand two hundred euro (24,200.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to thirty-six thousand seven hundred euro (36,700.- EUR), by issuing nine hundred and sixty-eight (968) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the nine hundred and sixty-eight (968) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.- EUR), so that the amount of twenty-four thousand two hundred euro (24,200.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The capital is set at thirty-six thousand seven hundred euro (36,700.- EUR) represented by one thousand four hundred and sixty-eight (1.468) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING INDUSTRIAL REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114.985, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "ING INDUSTRIAL REAL ESTATE GERMANY I S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1580 du 19 août 2006.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-quatre mille deux cents euros (24.200.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à trente-six mille sept cents euros (36.700.- EUR), par l'émission de neuf cent soixante-huit (968) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les neuf cent soixante-huit (968) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-quatre mille deux cents euros (24.200.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trente-six mille sept cents euros (36.700.- EUR) représenté par mille quatre cent soixante-huit (1.468) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. LAC/2009/55274. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005737/95.

(090199810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

German Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.176.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Andrew Raymond HAINES, director, born in Norwich on 16 May 1971, residing at Ashley Lodge Links Road, Bramley, Guilford, Surrey, UK GU5 OAL, here represented by Mrs. Laurence Jacques residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in London and dated 8 December 2009, said proxy, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of German Debt S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of German Debt S.à r.l. which shall have the status of a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted at a simple majority of the casting votes.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning and to the fullest extent permitted by the Securitization Law and the Company may, in this context, acquire or assume, directly or indirectly, the risks, existing or future, relating to the holding of securities, receivables, debt instruments or bonds, whether downgraded ("distressed debt") or not, loans and assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as the risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties by issuing securities of which the value and the return depend on these risks, in one or more regular operations. The Company may assume those risks by acquiring the assets, the securities, the granting of guarantees or by committing itself in any other way. It may also dispose of the securities and other assets it holds, whether existing or future, to the extent permitted by the Securitization Law and these Articles.

4.2. The Company may also (i) acquire, hold and dispose of, in any form and by any means, whether directly or indirectly, participations, rights, interests, and commitments in Luxembourg or foreign entities, (ii) acquire, dispose of and invest in stocks, securities, assets, subscription rights, loans, bonds, notes, advances and other debt instruments or other transferable securities. The Company may grant pledges as well as any type of guarantees or securities to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

4.3. The Company may borrow money in any form. Without prejudice to the foregoing, it may issue receivables, bonds, notes or any other debt instruments, certificates, stocks, beneficiary shares, warrants and other type of receivables or transferable securities.

4.4. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or any Affiliated Company.

4.5. The Company may enter into, execute, deliver or perform any swaps, forward contracts ("futures"), derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange risks, interest rate risks and other risks.

4.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Compartments, Subordination and Prohibition to seize the Company's assets or to petition for the Company's bankruptcy

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may create one or more compartments (the "Compartment(s)") corresponding to a separate portion of the Company's assets. Unless otherwise provided for in the decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be, each Compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. Decisions of the sole manager or the board of managers, as the case may be, relating to one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments to these Compartments, shall be effective towards any third party as of the date of such decisions.

7.2. Among Investors (as this term is defined below), each Compartment is treated as a separate entity. Rights of Investors or creditors of the Company which (i) have been designated as relating to a Compartment, on the creation of a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment which shall be exclusively available to satisfy such Investors or creditors, except

if otherwise provided for in the decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Investors or creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without triggering the liquidation of another Compartment of the Company or the Company itself.

7.4. The Company, acting in relation to any of its Compartments, may issue any kind of securities whose value or yield is linked to the assets and liabilities of the related Compartment (hereinafter the "Instruments"). Unless otherwise decided by the sole manager or the board of managers, as the case may be, holders of Instruments issued by a Compartment are not entitled to request the conversion of their Instruments into Instruments of another Compartment.

7.5. The term "Investors" shall refer to the largest extent and in a generic manner to any investor in the Company, having subscribed either to shares or fractional shares, debt instruments, notes, bonds or other financial instruments or also having granted loans or other guarantees to the Company.

7.6. Subject to any specific prohibitions or limitations provided for in the contractual documents to which the Company is a party (including in relation with the issuance of Instruments), the Company is authorized to assign its assets provided such assignment is approved by a resolution of (i) the general meeting of shareholders and (ii) the sole manager or the board of managers, each identifying the assets subject to assignment.

Art. 8. Subordination.

8.1. The sole manager or the board of managers may provide that the rights of the Investors and creditors may be subordinated to the payment of other Investors or creditors.

Art. 9. Prohibition to seize the assets of the Company or to petition for bankruptcy of the Company assets.

9.1. Any Investor or creditor of the Company or any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees nor (1) to seize any assets of the Company, irrespective as to whether the assets in question belong to (i) the Compartment in which the Investor has invested or in which the creditor or the Contracting Party has contractual rights against the Company or (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any) nor (2) to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

V. Management

Art. 10. Management.

10.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

10.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Decisions of the managers.

11.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

11.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

11.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

11.5. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

11.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by any manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

11.8. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 12. Powers of the manager(s).

12.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

12.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 13. Representation.

13.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 12.2. and 12.3. of these Articles.

Art. 14. Manager's liability.

14.1. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

VI. Shareholding**Art. 15. Voting Rights.**

15.1. Each share entitles its holder to one vote.

15.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 16. Powers.

16.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

Art. 17. Decisions of the sole shareholder.

17.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

17.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 18. Decisions of the general meeting of shareholders.

18.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

18.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. General meeting of holders of Instruments relating to a specific Compartment.

19.1. Owners of Instruments relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings in order to decide on any matters exclusively linked to such a Compartment and rights attached to these Instruments. The owners of Instruments of identical nature shall only be admitted to participate in such meeting.

19.2. Owners of Instruments relating to other Compartments of the Company shall not participate in these meetings. Unless otherwise provided by the Companies Law or the Securitization Law, articles 15 to 18 of these Articles shall apply mutatis mutandis to these meetings.

VII. Financial year, Annual accounts, Auditors, Allocation of profits**Art. 20. Financial year.**

20.1. The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts.

21.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 22. Independent Auditor(s).

22.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises).

22.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the sole manager or the board of managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

23.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Law.

23.4. The Company shall determine at the end of each financial year the result for each Compartment as follows. The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during the fiscal year and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operations of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution). Any income and expenses not attributed to a particular Compartment shall be allocated between the different Compartments according to the asset value of each Compartment or in accordance to an apportionment basis approved by the sole manager or the board of managers of the Company, as the case may be, acting in the interest of the Company. The shareholders of each Compartment will approve the financial statements of the Compartment to which relate their rights in accordance with article 19 of these Articles.

VIII. Dissolution, Liquidation**Art. 24. Dissolution - Liquidation.**

24.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

IX. General Provisions

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Mr. Andrew Haines	100.-	12,500.-	12,500.-
Total:	100.-	12,500.-	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Extraordinary General Meeting

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for a undetermined period of time:
 - Mr. Denis Van den Bulke, born in Liège (B) on 10 July 1959, residing at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - and
 - Mrs. Laurence Jacques, born in Verviers (B) on 11 April 1977, residing at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Andrew Raymond HAINES, administrateur, né à Norwich le 16 mai 1971, demeurant à Ashley Lodge Links Road, Bramley, Guilford, Surrey, UKGU5 OAL ici représenté par Mme Laurence Jacques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2009 à Londres, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de German Debt S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de German Debt S.à r.l. qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des votants.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation dans le sens le plus large qu'elle permet et la Société peut, dans ce contexte, acquérir ou assumer, directement ou indirectement, les risques, existants ou futurs, liés à la détention de titres, de créances, de titres d'emprunts ou d'obligations, avec une décote ("distressed debt") ou non, de prêts et de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, dans une ou plusieurs opérations de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, de valeurs mobilières, l'octroi de garanties, ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans la mesure prévue par la Loi sur la Titrisation et les Statuts.

4.2. La Société peut également (i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir, disposer et investir dans des actions, titres, actifs, bons de souscriptions, prêts, obligations, billets à ordre, avances et autres instruments de dette ou valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle pourra procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, d'effets à payer ("notes") ou de tout instrument de dette, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout autre type de créance ou de valeurs mobilières.

4.4. La Société peut accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.5. La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme ("futures"), opérations sur produits dérivés, marchés à prime, options, opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Compartiments, Subordination et Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'Assigner la Société en faillite

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra créer un ou plusieurs compartiments (le(s) "Compartiment(s)") correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société. Sauf décision contraire du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les décisions du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, relatives à un ou plusieurs Compartiments de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes à ces Compartiments, seront opposables aux tiers à compter de la date de ces décisions.

7.2. Entre Investisseurs (tel que défini ci-dessous), chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité séparée. Les droits des Investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf décision contraire du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Investisseurs et créanciers. Les Investisseurs et créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens de ce Compartiment.

7.3. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.4. La Société agissant en relation avec un de ses Compartiments, pourra émettre tout type de valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à l'actif et au passif rattaché audit Compartiment (ci-après les "Titres"). Sauf décision expresse du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, les détenteurs des Titres émis par un Compartiment ne sont pas habilités à demander la conversion de ces Titres en Titres d'un autre Compartiment.

7.5. Le terme "Investisseurs" se réfère dans le sens le plus large et de manière générique à tout investisseur de la Société, que celui-ci ait investi par voie de souscription d'actions ou de fractions d'action, de titres de dette, notes, obligations ou autres instruments financiers valeurs mobilières ou qu'il ait octroyé à la Société des avances ou autres garanties.

7.6. Dans le respect des interdictions ou limites spécifiques stipulées dans les documents contractuels (y compris d'émission de Titres) auxquels la Société est partie, la Société pourra céder ses biens à condition qu'une telle cession fasse l'objet d'une approbation de (i) l'assemblée générale des actionnaires et (ii) du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, identifiant quels biens peuvent ainsi être cédés.

Art. 8. Subordination.

8.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut prévoir que l'exigibilité et le recouvrement des droits des Investisseurs et des créanciers soient subordonnés au paiement d'autres Investisseurs ou créanciers.

Art. 9. Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'Assigner la Société en faillite.

9.1. Tout Investisseur ou tout autre créancier de la Société ou toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la "Partie Contractante") accepte de ne pas (1) saisir les biens de la Société, alors même que les biens en question appartiennent (i) au Compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant) ni (2) d'assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation.

V. Gestion

Art. 10. Gestion.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

10.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Décisions des gérants.

11.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

11.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

11.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

11.7. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés soit par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

11.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être

apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 12. Pouvoirs du/des gérant(s).

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

12.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 13. Représentation.

13.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de tout gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 12.2. et 12.3 des Statuts.

Art. 14. Responsabilités des gérants.

14.1. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

VI. Associés

Art. 15. Droits de Vote.

15.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

15.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 16. Pouvoirs.

16.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Décisions de l'associé unique.

17.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

17.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 18. Décisions de l'assemblée générale des associés.

18.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

18.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 19. Assemblée générale des propriétaires de Titres liés à un Compartiment déterminé.

19.1. Les propriétaires des Titres d'un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, se réunir en assemblée générale pour décider de toutes questions liées exclusivement à ce Compartiment et aux droits attachés à ces Titres. Ne sont admis à participer à pareille assemblée générale, que des propriétaires de Titres de même nature.

19.2. Les propriétaires de Titres liés aux autres Compartiments de la Société ne pourront pas participer à ces assemblées générales. Sauf s'il en est disposé autrement dans la Loi sur les Sociétés ou la Loi sur la Titrisation, les dispositions des articles 15 à 18 s'appliqueront mutatis mutandis à ces réunions d'assemblées générales.

VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 20. Exercice social.

20.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels.

21.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 22. Réviseur(s) d'entreprise(s).

22.1. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise(s).

22.2. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) est/sont nommé(s) par le gérant unique ou le conseil de gérance, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

23.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

23.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la Loi.

23.4. La Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit. Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes). Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments en fonction de la valeur des actifs de chaque Compartiment ou en fonction d'une clé de répartition décidée par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, agissant dans l'intérêt de la Société. Les actionnaires de chaque Compartiment approuveront les comptes de ce Compartiment simultanément avec les comptes tenus par la Société, conformément à l'article 19 des Statuts.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution - Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

24.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

IX. Dispositions générales

Art. 25. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur la Titrisation et la Loi. Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de total (EUR) souscription	Paiement (EUR)
M. Andrew Haines	100.-	12.500,-	12.500,-
Total:	100.-	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du total du prix de souscription a été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ 2.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommée en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Denis Van den Bulke, né à Liège (B), le 10 juillet 1959, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et

- Mme Laurence Jacques, née à Verviers(B), le 11 avril 1977, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en langue anglais suivis d'une version française. A la requête du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. JACQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54437. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005435/556.

(090200445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.161.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Roper Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 426,350 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.066,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Roper Luxembourg Finance.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 17,431,468 (seventeen million four hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty-eight Euro) divided into 17,431,468 (seventeen million four hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved..

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31,2010.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 17,431,468 (seventeen million four hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty-eight) shares with a nominal value of 1 each, representing the entire share capital of the Company, and the global share premium attached thereto amounting to EUR 156,883,204 have been entirely subscribed and paid-up by way of a contribution in kind consisting of all the 499 (four hundred and ninety-nine) shares Roper Luxembourg S.à r.l. owns in Roper Scientific S.A.S., a company duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its address at ZI Petite Montagne Sud, 8, rue du Forez, CE 1702, Lisses Evry, 91017 EVRY CEDEX, France and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés d'Evry under number 392 267 738 ("Roper Scientific"), representing 99.8% of the share capital of Roper Scientific, valued at EUR 174,314,672 (the "Roper Scientific Shares"), (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Roper Luxembourg S.à r.l. here represented by Régis Galiotto, named above, declared to fully subscribe to the 17,431,468 shares and pay the global share premium attached thereto amounting to EUR 156,883,204, the whole being fully paid-up by the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is set at EUR 174,314,672 (one hundred and seventy-four million three hundred and fourteen thousand six hundred and seventy-two Euro) and has been valued by Roper Luxembourg S.à r.l. in its capacity as founding shareholder pursuant to a statement which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Roper Luxembourg S.à r.l., in its capacity as contributor, represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Roper Scientific Shares are in registered form and are fully paid up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Roper Scientific Shares;
- (iii) the Roper Scientific Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Roper Scientific Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Roper Scientific Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Roper Scientific is duly organized and validly existing under the laws of France;
- (vii) to its knowledge Roper Scientific is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Roper Luxembourg S.à r.l. on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Roper Scientific Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Roper Scientific Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Founding shareholder's intervention:

Roper Luxembourg S.à r.l., above-named, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Roper Scientific Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the Roper Scientific Shares has been considered convincing and sufficient and the Contribution is therefore effectively implemented.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6.800.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Paul J. Soni, born on October 31, 1958 in Timmins, Ontario, Canada, residing professionally at 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240, United States of America is appointed as type A manager for an undetermined duration; and
 - Luc Sunnen, born on December 22, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as type B manager for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Roper Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 426.350 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.066,

Ici représentée par Régis Galiotto, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Roper Luxembourg Finance.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 17.431.468 EUR (dix-sept millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-huit Euro), divisé en 17.431.468 (dix-sept millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui dé-

terminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 17.431.468 (dix-sept millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et de la prime d'émission globale y attachée d'un montant de 156.883.204 EUR, a été entièrement souscrite et libérée par un apport en nature de toutes les 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions que Roper Luxembourg S.à r.l. détient dans Roper Scientific S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au ZI Petite Montagne Sud, 8, rue du Forez, CE 1702, Lisses Evry, 91017 EVRY CEDEX, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 392 267 738 ("Roper Scientific"), représentant 99,8% du capital social de Roper Scientific, évaluée à 174.314.672 EUR (les "Actions de Roper Scientific"), (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Roper Luxembourg S.à r.l., représenté par Régis Galiotto tel qu'indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'ensemble des 17.431.468 nouvelles parts sociales de la Société et payer la prime d'émission globale y attachée d'un montant de 156.883.204 EUR, le tout étant entièrement libéré par l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 174.314.672 EUR (cent soixante-quatorze millions trois cent quatorze mille six cent soixante-douze Euro) et a été évaluée par Roper Luxembourg S.à r.l. en tant que fondateur conformément à une déclaration produite devant notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Roper Luxembourg S.à r.l., en sa qualité de fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Actions de Roper Scientific sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés aux Actions de Roper Scientific;
- (iii) les Actions de Roper Scientific sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actions de Roper Scientific ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actions de Roper Scientific sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Roper Scientific est dûment constituée et existe valablement selon les lois de la France;
- (vii) à sa connaissance, Roper Scientific ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions de Roper Scientific; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions de Roper Scientific requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que l'Apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention du fondateur

Roper Luxembourg S.à r.l., prénommé, agissant en sa qualité de fondateur de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagé en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation et le transfert effectif des Actions de Roper Scientific, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actions de Roper Scientific a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à six mille huit cents Euros (6.800.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Paul J. SONI, né le 31 octobre 1958 à Timmins, Ontario, Canada, résidant professionnellement au 6901 Professional Parkway East, Suite 200, Sarasota, Florida 34240, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de type A pour une période indéterminée; et

- Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53607. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005420/488.

(090200086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Damon Investment Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8021 Strassen, 21, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 150.159.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünfzehnten Dezember.

Vor uns Notar Paul DECKER, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Danny RAMES, Geschäftsführer, geboren in Prag am 24. Mai 1945 wohnhaft in L-8021 Strassen, 21, rue de la Deportation

Welcher Komparsent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung „DÄMON INVESTMENT SERVICES“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck,

- die Beratung und Projektmanagement

- alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,-(zwölf tausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125,-(einhundert fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Danny RAMES, vorbenannt, gezeichnet. Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhunder Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000,- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum alleinigen Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

Herr Danny RAMES, vorbenannt

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-8021 Strassen, 21, rue de la Deportation.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhersehenden Textes:

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of December.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Danny RAMES, Manager, born in Prague on May 24th, 1945 residing in L-8021 Strassen, 21, rue de la Deportation

Such appearing party has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "DAMON INVESTMENT SERVICES".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are

- the consulting and project management

- all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or more managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signatures each managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2010.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Danny RAMES, pre-named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed sole manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Danny RAMES, prenamed.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-8021 Strassen, 21, rue de la Déportation.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: D.RAMES, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54475. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22 Dezember 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005425/213.

(090200063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pinunze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010005453/19.

(090200357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 18 décembre 2009 que, sur base de l'addendum au contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 décembre 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Edward C. Gartland	300
John O'Kelly-Lynch	200
Total	500

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Alan Jones

Gérant

Référence de publication: 2010006098/20.

(090200542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 21 décembre 2009:

Administrateur:

- Christian Tailleur a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 18 décembre 2009.
- Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 18 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005454/16.

(090200329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 21 décembre 2009:

Administrateur:

- Christian Tailleur a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 18 décembre 2009.
- Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 18 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010005456/16.

(090200320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Luxembourg le 18 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 18 décembre 2009 qu'il a été décidé de:

- prendre acte et accepter la démission de la société anonyme Ernst & Young S.A. dont le siège sociale est sis au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, en tant que commissaire aux comptes de la Société et avec effet immédiat,

- élire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers dont le siège sociale est sis au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Ernst & Young S.A., avec effet immédiat et pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010006087/22.

(090199883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Fiduciaire Henzig & Scherer, société civile.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg E 1.688.

Dissolution de la société du 30 octobre 2009

En date du 30 octobre 2009 les associés

1) M. Sylvain HENZIG, demeurant à L-8138 Bridel, 19 Allée St. Hubert (408 parts / 800)

2) M. Jean-Jacques SCHERER, demeurant à L-8041 Bertrange, 229 rue des Romains (392 parts / 800)

seuls associés de la société civile "Fiduciaire Henzig & Scherer Soc. civ." se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider et arrêter,

que la société a été dissoute d'un commun accord,

qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties,

que, par conséquent, la société civile "Fiduciaire Henzig & Scherer Soc. civ." a cessé d'exister à partir de cette date,

que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Helmsange, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005457/19.

(090200533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

TRS Core Luxco I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.768.

Suite à la fusion par absorption datée du 1^{er} septembre 2009, l'associé First Industrial Investment, Inc., avec adresse au 7, St. Paul Street, Suite 1660, MD 21202 Baltimore, Etats-Unis, devient First Industrial Investment II, LLC, avec siège social au 311, S. Wacker Drive, Suite 3900, IL-60606 Chicago, Etats-Unis.

En conséquence, l'associé unique de la société est First Industrial Investment II, LLC, précité, qui détient 30 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010005458/15.

(090200309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Waldtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 60.731.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Noël HUBERT, Courtier en bois, demeurant 13, rue Hagelschloss F-67530 Ottrott (France), administrateur-délégué;

- Monsieur Frédéric HUBERT, Informaticien, demeurant professionnellement au 10, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz;

- Monsieur Gérard HUBERT, Directeur commercial, demeurant 23, rue Cheuvent, F-75007 Paris.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Montbrun Révision Sàrl, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 67501, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010006107/20.

(090199827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 25.045.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 20 novembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALIFINCO S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ALIFINCO S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à son ancien siège social de ALIFINCO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signatures

Le liquidateur / -

Référence de publication: 2010005459/17.

(090200181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Gilberti Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.730.798,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.297.

—
En date du 10 décembre 2001, l'associé unique Cartiera Di Cordenons SpA a changé de dénomination et de siège social.

Il devient GRUPPO CORDENONS S.p.A avec siège social au 38, Via Nicolo' Machiavelli, 20145 Milan, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005460/13.

(090200216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Tunturyl S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.261.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005463/13.

(090199639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.088.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats November

ist vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die Bertelsmann AG, eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Carl-Bertelsmann-Str. 270, D-33311 Gütersloh und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Gütersloh unter der Nummer HRB 3100,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Bertelsmann Digital Media Investments S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 10.008, gegründet durch die Urkunde von Maître Carlo Funk, ein früher in Luxemburg ansässiger Notar, vom 25. April 1972, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 125 am 21. August 1972 und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Sitz in Luxemburg, am 4. Dezember 2006 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 186 vom 15. Februar 2007 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, welche am 16. November erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei hat durch ihren oben genannten Bevollmächtigten den Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Die Bertelsmann AG ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit vierhundertsechzehntausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 416.250,-), bestehend aus einhundertfünfundachtzigtausend (185.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils zwei Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 2,25);

III. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um vierhundertfünfzig Euro (EUR 450,-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von vierhundertsechzehntausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 416.250,-) auf vierhundertsechzehntausendsiebenhundert Euro (EUR 416.700,-) zu erhöhen, indem zweihundert (200) weitere Geschäftsanteile, in registrierter Form, mit einem Nennwert von zwei Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 2,25) ausgegeben werden, welche die selben Rechte wie die bereits ausgegebenen Geschäftsanteile inne haben.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Alleingeschafterin die zweihundert (200) soeben ausgegebenen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je zwei Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 2,25) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von dreißig Millionen Euro (EUR 30.000.000,-).

Der Mehrbetrag zwischen dem geleisteten Betrag und dem Nennwert der gezeichneten Geschäftsanteile in Höhe von insgesamt neunundzwanzig Millionen neunhundertneundneunzigtausendfünfhundertfünzig Euro (EUR 29.999.550,-) wird der Kapitalrücklage der Gesellschaft gutgeschrieben.

Der Betrag von dreißig Millionen Euro (EUR 30.000.000,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnendem Notar vor, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin teilt mit, dass als Konsequenz des obigen Beschlusses, Artikel 5 (Absatz 1) der Gesellschafts-satzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

" **Art. 5. Kapital (Absatz 1).** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierhundertsechzehntausendsiebenhundert Euro (EUR 416.700,-), bestehend aus einhundertfünfundachtzigtausendzweihundert (185.200) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je zwei Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 2,25), in registrierter Form; die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr EUR 6.000,- betragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. STADLER-TJAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005604/65.

(090200081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Stonehenge Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005464/13.

(090199637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Art Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.297.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005465/13.

(090199636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Charlotte Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.517.

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Charlotte Investment S.A.", avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 7 février 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 111.517

L'assemblée est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondernange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.985.499,- (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 2.016.499,- (deux millions seize mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) par incorporation d'une créance liquide et exigible d'un montant identique sans émission d'actions nouvelles.

2. Libération de l'augmentation de capital.

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 41.499,- (quarante et un mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) pour le porter de son montant de EUR 2.016.499,- (deux millions seize mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) à EUR 1.975.000,- (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) par apurement partiel des pertes au 30 novembre 2009.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les opérations susmentionnées.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale et d'augmenter le capital social de EUR 1.985.499,- (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 2.016.499,- (deux millions seize mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) par incorporation d'une créance liquide et exigible d'un montant identique sans émission d'actions nouvelles.

La conversion de la créance liquide et exigible en de capital a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés.

Ce rapport rédigé par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises en date du 11 décembre 2009 qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social."

Copie du prédit rapport est restée annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence EUR 41.499,- (quarante et un mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) pour le porter de son montant de EUR 2.016.499,- (deux millions seize mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros) à EUR 1.975.000,- (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) par apurement partiel des pertes au 30 novembre 2009, dont une copie restera après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.975.000,- (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de la valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.800.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, R. CAURLA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54464. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005593/82.

(090200289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005466/13.

(090199635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Kerdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005467/13.

(090199633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Granasia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010005468/12.

(090199632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Im Jahre zweitausendneun, am vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Electrolux Associated Company B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter niederländischem Recht, mit Sitz in Amsterdam, Niederlande, eingetragen im Handelsregister von Den Haag unter der Nummer 28067678 (der Alleingesellschafter), hier vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 3. Dezember 2009.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleingesellschafter hält das gesamte Kapital der ELECTROLUX LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 7, rue de Bitburg, L-1273 Hamm, eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 32.898, mit einem Kapital von EUR 78.000.000 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 20. Februar 1986 gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Alex Weber, seinerzeit Notar mit Amtssitz in Rambrouch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 150 vom 25. Mai 1987. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde mehrfach geändert, zum letzten Mal am 5. August 2008 gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Urbain Tholl, Notar mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 26 vom 7. Januar 2009.

Der Alleingesellschafter bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. der Alleingesellschafter hält das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 78.000.000 (achtundsiebzig Millionen Euro), eingeteilt in 314.528 (dreihundertvierzehntausend fünfhundertachtundzwanzig) Anteile der Gesellschaft, Anteile ohne Nennwert.

II. die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
- (2) Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 77.500.000 um das Stammkapital von seinem jetzigen Betrag von EUR 78.000.000 auf den Betrag von EUR 500.000 zu bringen, ohne Löschung von Gesellschaftsanteilen;
- (3) Dementsprechende Änderung des Artikels 3 der Satzung um die unter (2) beschlossene Kapitalherabsetzung widerzuspiegeln;
- (4) Vollmachten zur Änderung des Anteilsregister der Gesellschaft; und
- (5) Verschiedenes.

III. der Alleingesellschafter hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter, alle Anteile der Gesellschaft haltend, beschließt, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten, erklärt sich als ordnungsgemäß geladen und erklärt Kenntnis zu haben von der Tagesordnung, die ihm im voraus zugestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 77.500.000 (siebundsiebzig Millionen fünfhunderttausend Euro) herabzusetzen, um das Stammkapital von EUR 78.000.000 (achtundsiebzig Millionen Euro) auf den Betrag von EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) zu bringen, ohne Löschung von Gesellschaftsanteilen.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt des weiteren, den ersten Absatz des Artikels 3 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,-EUR) und ist eingeteilt in dreihundertvierzehntausendfünfhundertachtundzwanzig (314.528) Geschäftsanteile ohne Nennwert."

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, dass Anteilsregister der Gesellschaft zu ändern, um die obigen Beschlüsse widerzuspiegeln, und beschließt jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und jedem Rechtsanwalt oder Angestellten von Allen & Overy Luxembourg Vollmacht zu erteilen, um die Kapitalherabsetzung in das Anteilsregister einzutragen und jegliche Formalitäten zu erledigen, die damit verbunden sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 2.000 (zweitausend Euro) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Pilorget et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2009. LAC/2009/53195. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005749/70.

(090200106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Compagnie Financière Jason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.105.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005469/13.

(090199631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Valcopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005471/13.

(090199629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Lux Life Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 130.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010005472/15.

(090199628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Hyppolite & Caderle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.389.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005475/13.

(090199710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Lux Life Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 93.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010005473/15.

(090199626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

YH Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7566 Mersch, 7, rue Comte Thierry.

R.C.S. Luxembourg B 118.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010005474/15.

(090199623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Hyppolite & Caderle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.389.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005476/13.

(090199706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Goldoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.740.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDONI S.A.
Signature

Référence de publication: 2010005803/11.

(090199951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

rovo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.282.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005477/13.

(090199704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005478/13.

(090199702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Flex-It S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 124.307.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005479/13.

(090199700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

EQUITY and LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 33.984.

Le bilan au 31 décembre 2008 de la société EQUITY AND LAW S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010005495/15.

(090199664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

REO Holdings Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.774.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005480/13.

(090199698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Horn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 44.642.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005481/13.

(090199695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Presse d'Affaires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.940.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005482/13.

(090199694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

AUTO.LG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 138.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010005539/15.

(090199622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Chrono Interim s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.864.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005483/13.

(090199685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.419.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005484/13.

(090199684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Tom Beiler Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 79.788.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005485/13.

(090199682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Audition Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 29-31, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010005540/15.

(090199620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Beiler et François Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 89.241.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010005486/12.

(090199680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Zimmer Investment, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 113.094.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005487/13.

(090199678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Starbev Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.946.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November;

Before us Maître Jacques Delvaux, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Starbev Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Emanuela BRERO, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2009, in Luxembourg;

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Starbev Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 5 November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each, up to one million Euro (EUR 1,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares, through the issue of ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) shares having a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the articles of association of the Company;

3. Change of the signatory powers to represent the Company and subsequent amendment of article 7.3.2. of the articles of association.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each, up to one million Euro (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares, through the issue of ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) shares having a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

The ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) new shares have been subscribed by Starbev Holdings S.à r.l., prequalified, at a total price of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500) which have been entirely allocated to the share capital.

The ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) shares have been fully paid up in cash by Starbev Holdings S.à r.l., prequalified, so that the total amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 6.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **6.1.1.** The Company's share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each."

Third resolution:

The sole member resolves to change the signatory powers of the Company in order for the Company to be bound towards third parties by the signature of the sole director (gérant) or, in case of several directors (gérants), by the joint signatures of any two directors (gérants) or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance) or by the sole director (gérant).

As a consequence, Article 7.3.2. of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **7.3.2.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole director (gérant) or, in case of several directors (gérants), by the joint signatures of any two directors (gérants) or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance) or by the sole director (gérant)."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour de novembre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Starbev Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Emanuela BRERO, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2009, à Luxembourg;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Starbev Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné résidant à Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000) représentés par cent millions (100.000.000) de parts sociales, par l'émission de quatre-vingt dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

3. Changement des pouvoirs de signature pour engager la Société et modification subséquente de l'article 7.3.2. des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales, par l'émission de quatre-vingt dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les quatre-vingt dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par Starbev Holdings S.à r.l., pré-qualifiée, pour un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 987.500), dont la totalité est allouée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Starbev Holdings S.à r.l., pré-qualifiée, afin que le montant total de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 987.500) soit à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 6.1.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune."

Troisième résolution:

L'associé unique décide de modifier les pouvoirs de signature de la Société afin que la Société soit valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

En conséquence, l'article 7.3.2 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **7.3.2.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 décembre 2009, LAC/2009/52269: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 December 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010005679/137.

(090200555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Kolgi Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 Décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010006099/18.

(090200566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005488/13.

(090199677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.256.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005489/13.

(090199675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.359.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010005491/12.

(090199671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 73.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010005541/15.

(090199616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Luigioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.034.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005490/13.

(090199674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Entropia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010005492/12.

(090199668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Qualiconstruct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6961 Senningen, 22, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 109.023.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010005493/12.

(090199666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

RFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.081.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010005497/14.

(090199662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.
